

Arrêté du 30 janvier 2013 relatif à la formation aux gestes et soins d'urgence au cours des études en sciences maïeutiques

30/01/2013

Cet arrêté prévoit qu'à compter de l'année universitaire 2013-2014 les enseignements dispensés au cours du deuxième cycle des études en vue d'obtenir le diplôme de sage-femme doivent comporter la formation aux gestes et soins d'urgence.